

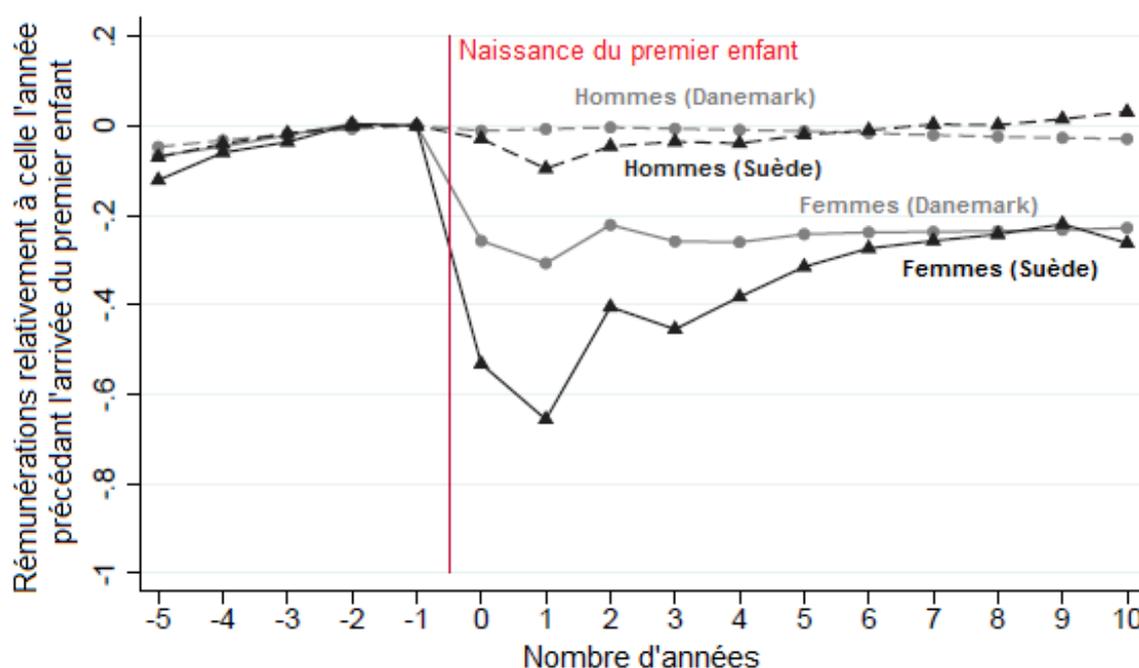
# La maternité, cette source persistante d'inégalités dans les pays développés

[blogs.alternatives-economiques.fr/anota/2019/01/24/la-maternite-cette-source-persistante-d-inegalites-dans-les-pays-developpes](https://blogs.alternatives-economiques.fr/anota/2019/01/24/la-maternite-cette-source-persistante-d-inegalites-dans-les-pays-developpes)

- Martin Anota
- 24/01/2019

Les inégalités de revenu entre les sexes demeurent substantielles dans les pays développés, même dans ceux où la répartition du revenu est la plus égalitaire comme les pays scandinaves. La maternité joue un rôle crucial dans ces inégalités [Meurs et alii, 2010 ; Gadrey, 2018]. Par exemple, Henrik Kleven, Camille Landais et Jakob Egholt Sogaard (2018) ont estimé que la maternité se traduit au Danemark par une perte à long terme d'environ 20 % de revenu pour les femmes et que cette « pénalité » liée à la maternité explique l'essentiel des inégalités de revenu entre les sexes qui demeurent dans ce pays.

## GRAPHIQUE 1 Pénalité due à la maternité dans les pays scandinaves

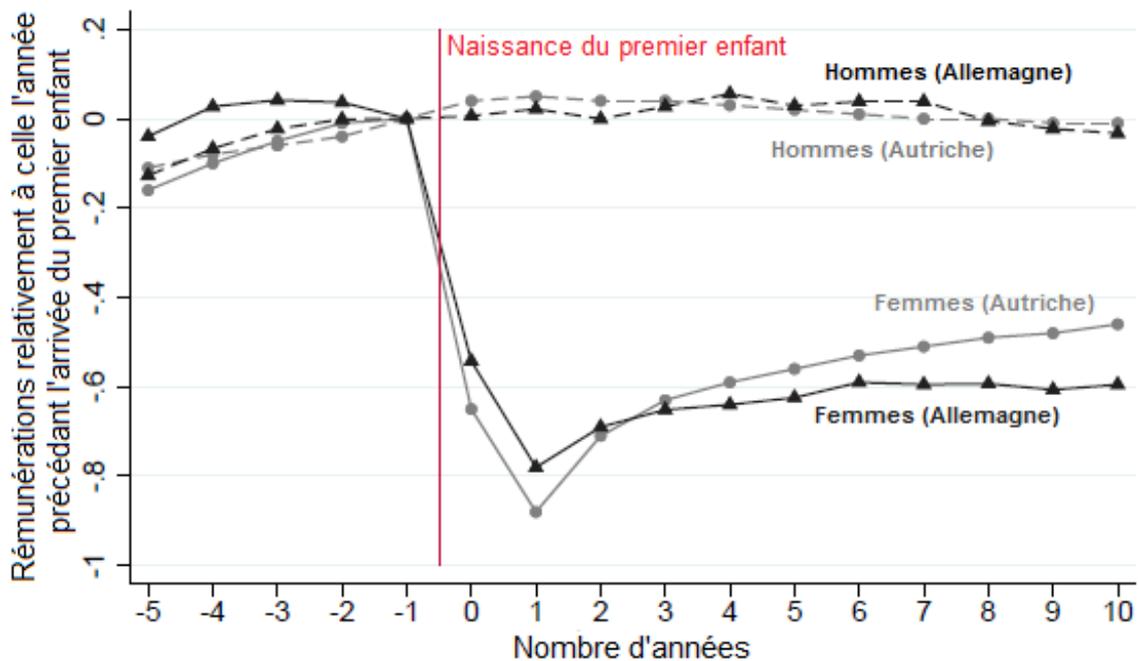


source : Kleven et alii (2019a)

Henrik Kleven, Camille Landais, Johanna Posch, Andreas Steinhauer et Josef Zweimüller (2019a) ont cherché à déterminer la pénalité due à la maternité dans plusieurs pays développés aux normes sociales et politiques publiques différentes, en l'occurrence deux pays scandinaves (le Danemark et la Suède, cf. graphique 1), deux pays germanophones (l'Allemagne et l'Autriche, cf. graphique 2) et deux pays anglophones (le Royaume-Uni et les Etats-Unis, cf. graphique 3). Dans chaque pays, les rémunérations des hommes et des femmes tendent à évoluer similairement tant qu'ils n'ont pas d'enfants, mais la parentalité se traduit par une divergence de rémunérations entre les deux sexes. En l'occurrence, la

rémunération des femmes chute fortement, immédiatement et durablement après la naissance du premier enfant, tandis que la rémunération des hommes est relativement insensible à cet événement.

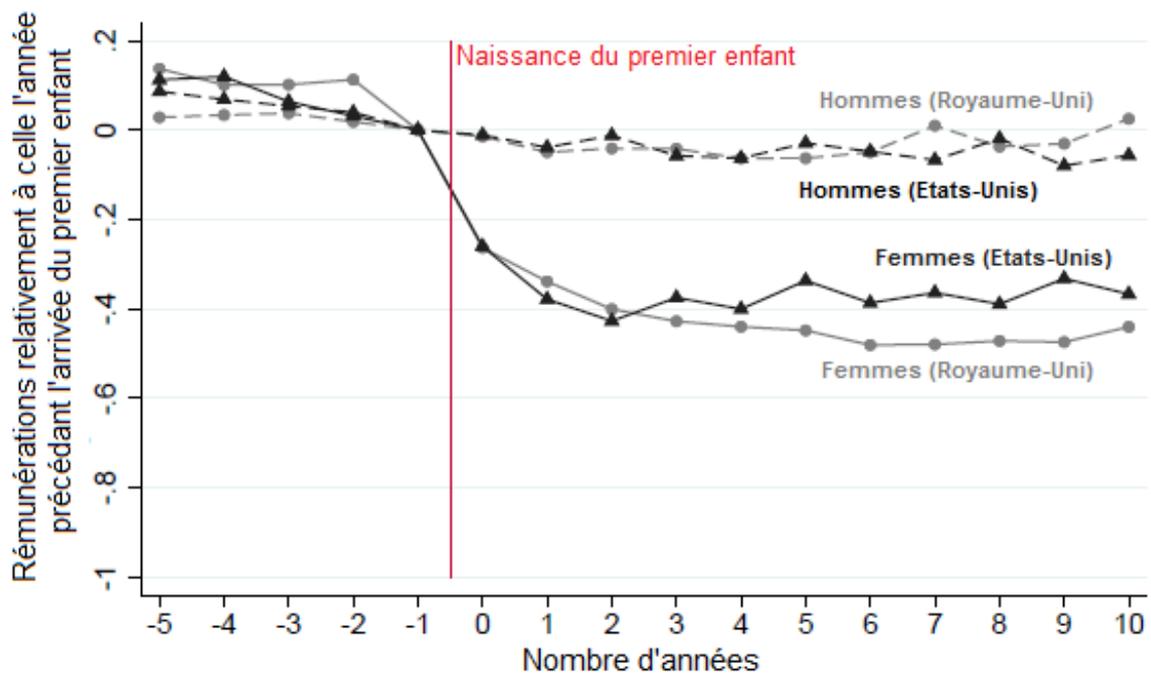
### GRAPHIQUE 2 Pénalité due à la maternité dans les pays germanophones



source : Kleven et alii (2019a)

L'analyse de Kleven et de ses coauteurs révèle toutefois de profondes différences entre ces pays. A long terme, c'est-à-dire entre cinq et dix ans après l'arrivée du premier enfant, la pénalité due à la maternité est comprise entre 20 et 30 % dans les pays scandinaves, elle s'élève autour de 40 % dans les pays anglophones et elle est comprise entre 50 et 60 % dans les pays germanophones. Il y a également de fortes différences à court terme. Par exemple, la pénalité a beau être la même à long terme en Suède et au Danemark, elle est deux fois plus importante dans le premier pays que dans le second à court terme, si bien qu'il faille huit ans à la rémunération des mères suédoises pour rattraper celle des mères danoises. La Suède se singularise également par le fait que les pères y connaissent à court terme une pénalité suite à l'arrivée d'un enfant, mais celle-ci disparaît à long terme.

### GRAPHIQUE 3 Pénalité due à la maternité dans les pays anglophones

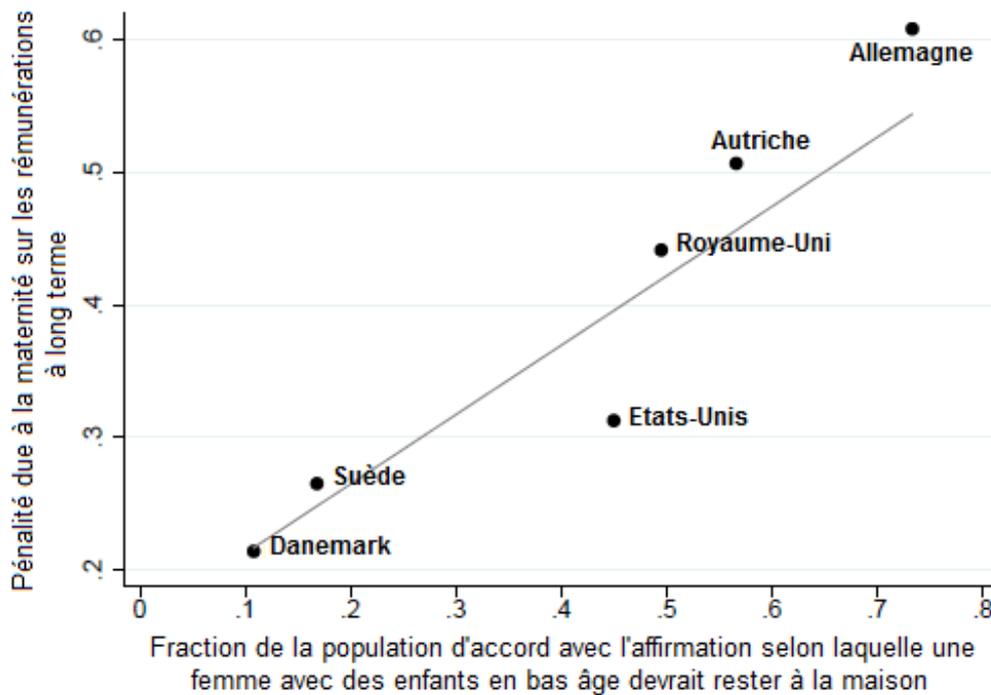


source : Kleven et alii (2019a)

La pénalité due à la maternité peut provenir de la marge extensive (les femmes tendent moins à occuper un emploi), de la marge intensive (le temps de travail tend à diminuer pour les femmes occupant un emploi) et du salaire (la rémunération des femmes tend à diminuer). L'analyse de Kleven et alii (2019a) suggère que la maternité réduit l'emploi des femmes dans tous les pays étudiés, mais plus ou moins fortement selon le pays. Dans les pays scandinaves et germanophones, la pénalité due à la maternité s'explique avant tout du côté de la rémunération et du côté de la marge intensive. Dans les pays anglophones, elle s'explique avant tout par la marge extensive.

La littérature met souvent l'accent sur la politique publique pour expliquer les différences dans l'ampleur de la pénalité due à la maternité que l'on peut observer d'un pays à l'autre. La fiscalité, les prestations sociales et la politique familiale, notamment les congés parentaux et les services liés à la petite enfance, peuvent en effet influencer les incitations à travailler. En étudiant des données autrichiennes, Kleven et alii (2019b) ont constaté que le congé parental et les politiques liées à la petite enfance n'ont pas d'effet à long terme ou alors très peu. Par contre, le congé parental exerce un effet à court terme : un allongement de la période du congé parental se traduit par une plus forte pénalité due à la maternité via un effet sur les rémunérations et l'emploi. Cela pourrait suggérer que le congé parental joue sur la pénalité due à la maternité à court terme. En l'occurrence, c'est peut-être parce que le congé parental est plus long et plus généreux en Suède qu'au Danemark que la pénalité à court terme est plus forte dans le premier pays que dans le second. La faible pénalité que connaissent les hommes après la naissance de leur premier enfant en Suède peut s'expliquer par le congé paternité qui est proposé dans ce pays.

#### GRAPHIQUE 4 Pénalité due à la maternité et normes relatives aux genres



source : Kleven et alii (2019a), d'après les données de l'ISSP

Un autre type d'explications susceptible d'éclairer les différences observées d'un pays à l'autre met l'accent sur les différences en matière de culture et de normes relatives au genre. Kleven et alii (2018) observaient que la pénalité due à la maternité tendait à se transmettre d'une génération à l'autre, mais via les filles, ce qui suggère que les filles tendent d'autant plus à réduire leur temps de travail, voire à quitter l'activité, suite à la naissance de leur premier enfant qu'elles ont vu leurs mères faire de même. De plus, Kleven et alii (2019a) notent une forte corrélation positive entre l'ampleur de la pénalité à long terme dans un pays donné et la fraction de la population de ce même pays qui estime que les femmes avec des enfants en bas âge devraient rester à la maison (cf. graphique 4). Autrement dit, ce sont bien dans les pays où prédomine une vision conservatrice de la femme que la pénalité due à la maternité est la plus forte.

## Références

**GADREY, Jean (2018)**, « Inégalités professionnelles : la maternité n'explique pas tout », in *Alternatives économiques*, 8 mars 2018.

**KLEVEN, Henrik, Camille LANDAIS, Johanna POSCH, Andreas STEINHAUER, & Josef ZWEIMÜLLER (2019a)**, « Child penalties across countries: Evidence and explanations », CEPR, discussion paper, n° 13474.

**KLEVEN, Henrik, Camille LANDAIS, Johanna POSCH, Andreas STEINHAUER, & Josef ZWEIMÜLLER (2019b)**, « The impact of family policies on the dynamics of gender inequality », document de travail.

**KLEVEN, Henrik, Camille LANDAIS & Jakob Egholt SØGAARD (2018)**, « Children and gender inequality: Evidence from Denmark », NBER, *working paper*, n° 24219, janvier.

**MEURS, Dominique, Ariane PAILHE et Sophie PONTHEUX (2010)**, « Enfants, interruptions d'activité des femmes et écart de salaire entre les sexes », in *Revue de l'OFCE*, n° 114.